

MONTANT DES COTISATIONS POUR 2025

Cotisations	Tarifs
En activité	80 €
En recherche d'emploi	50 €
Retraité	50 €
Élève	50 €
En poursuite d'études	50 €
Doctorant	50 €
Jeune diplômé	20 €*
Couple	115 €

*Tarif applicable sur les 2 premières années

Les veufs et veuves sont désormais, non plus des « membres de l'association » mais des « amis de l'association ». Ils peuvent être invités à l'Assemblée Générale mais sans droit de vote et peuvent participer aux événements organisés.

N'étant pas membres, ils n'ont donc pas de cotisation à payer. Ils peuvent toutefois faire un don via la Fondation Mines Alès.